



Escroquerie; dommages et intérêts ; préjudice moral

Par **prigent diane**, le **26/12/2016** à **18:13**

Bonjour,

Je me permets de vous adresser ce message car j'ai été victime d'une escroquerie sur Internet pour un téléphone d'occasion il a quelques années tandis que j'étais étudiante infirmière avec peu de revenu. Le montant de l'escroquerie n'était "que" de 100€. J'ai alors porté plainte à la gendarmerie sur mon temps de cours (cours magistraux) et fait plusieurs déplacements entre la gendarmerie et la banque pour faire une tentative de bloquer le virement...j'ai tenté de retrouver le propriétaire du compte titulaire du virement...enfin bref cela m'a bouffé la vie sur au moins deux semaines pendant une période de l'année scolaire difficile...j'ai également du économiser sur quelque mois pour me racheter un bon téléphone que j'ai payé 250€ (étant aide-soignante à domicile les weekend et vacances j'avais besoin d'un bon téléphone avec certaines applications.)

Sachant tous cela que puis-je estimer au niveau du préjudice moral et matériel?

Je suis un peu perdu et je ne veux pas abuser non plus...

Merci d'avance et bonnes fêtes de fin d'années!